

# Complément circonstanciel de verbe et complément circonstanciel de phrase

On peut parler dans ce cas d'un « complément circonstanciel du verbe », par opposition au complément circonstanciel, qui est un ajout à la phrase. Le complément circonstanciel du verbe (CCV) se caractérise par le fait qu'il est nié lorsque la phrase est sous la forme négative.

*Grammaire du français, terminologie grammaticale, Monneret et Poli, 2020, p. 93*

Les grammaires scolaires parlent de complément circonstanciel sans faire de distinction entre les compléments circonstanciels de phrase (qui sont un ajout à la phrase) et compléments circonstanciels de verbe. En effet, la catégorisation « complément circonstanciel » se fait davantage sur un critère sémantique que sur des critères syntaxiques.

## Comment différencier complément circonstanciel de verbe et complément circonstanciel de phrase ? Manipulation et exercices

### A) mobilité du complément circonstanciel de phrase par rapport au complément circonstanciel de verbe

**Rappel — Complément essentiel du verbe/Complément Circonstanciel de la phrase :**

- « **Un complément du verbe** est un syntagme de type nominal ou prépositionnel qui fait partie du groupe verbal (alors que **le complément circonstanciel** lui est extérieur)<sup>1</sup>. »
- « **Le complément circonstanciel** (ou circonstant) se distingue des deux autres constituants immédiats de la phrase, le GN Sujet et le GV, par trois propriétés formelles : il est effaçable, donc facultatif, se démultiplie librement et est mobile dans les limites de la phrase entière<sup>2</sup>. »

Un complément du verbe est donc indispensable puisqu'il est constituant du groupe verbal : il ne peut par conséquent normalement pas être déplacé, puisqu'il est complément essentiel du verbe, contrairement au complément circonstanciel de phrase, qui, lui peut l'être.

- Je parle **au voisin**. → \***Au voisin** je parle : complément essentiel du verbe (COI)
- **Dans la rue**, je parle au voisin. → Je parle au voisin **dans la rue** : complément circonstanciel

Pour différencier un complément circonstanciel de phrase d'un complément circonstanciel de verbe, on peut donc essayer de déplacer celui-ci :

- Alice travaille **à Paris**. → \***À Paris** Alice travaille : c'est un complément circonstanciel de verbe car « à Paris » est moins mobile, contrairement à un complément circonstanciel de phrase, qui peut être déplacé facilement : Alice travaille **aujourd'hui** à Paris. → **Aujourd'hui**, Alice travaille à Paris.

Le complément circonstanciel de verbe n'est donc pas déplaçable, mais il reste supprimable syntaxiquement ; c'est ce qui permet de le différencier d'un groupe nominal prépositionnel complément du verbe (COI) qui, lui, n'est ni déplaçable, ni supprimable :

- Je vais **au marché**. → \*Je vais. / \***Au marché** je vais.

<sup>1</sup> *Grammaire méthodique du français*, 7<sup>e</sup> édition, 2018, Riegel, Pellat, Rioul, PUF, p. 391.

<sup>2</sup> Même ouvrage, p. 260.

## B) La dislocation : complément circonstanciel de phrase et complément circonstanciel de verbe

Rappel : « N'étant pas un complément du verbe, un complément circonstanciel n'est pas à proprement parler dislocable. Aussi son détachement en tête de phrase ne s'accompagne-t-il pas d'une reprise pronominale<sup>3</sup>. »

Ainsi, on peut utiliser la manipulation de la **dislocation** pour distinguer les deux types de compléments circonstanciels : en effet, un complément circonstanciel de phrase n'est pas à proprement parler dislocable, car il ne s'accompagne pas d'une reprise pronominale quand il est détaché en tête de phrase. Or, un complément circonstanciel de verbe, lui, est repris par la reprise pronominale (comme tous les compléments de verbe, tels que le COI).

- Je parle au voisin **dans la rue**. → **Dans la rue**, je parle au voisin : complément circonstanciel de phrase (pas de reprise pronominale).
- Alice travaille **à Paris**. → **Paris**, Alice **y** travaille : complément circonstanciel de verbe (reprise pronominale).
- Je vais **au marché**. → **Le marché**, j'**y** vais : complément de verbe — COI — (reprise pronominale).

## C) La négation totale et sa portée

Rappel : « La négation totale, tout en gardant sa valeur de négation de phrase, peut n'affecter qu'un constituant particulier. Quand le verbe est suivi d'un complément d'objet ou d'un complément circonstanciel, le champ de la négation est pragmatiquement réduit au constituant qui suit le verbe<sup>4</sup>. »

- Je parle de toi. → Je ne parle pas de toi : la négation porte sur le complément **de toi**.
- Je parle au voisin. → Je ne parle pas au voisin : la négation porte sur le complément **au voisin**.

Dans une phrase comprenant plusieurs compléments et des compléments circonstanciels de phrase, la négation porte sur le dernier complément de la phrase **quand il est situé après le groupe verbal** ; dans ce cas, seul le dernier complément Circonstanciel de phrase est nié par la négation :

- Je parle au voisin dans la rue. → Je ne parle pas au voisin dans la rue : la négation porte sur le dernier complément (complément circonstanciel de lieu).
- Je parle au voisin dans la rue à cause de l'accident. → Je ne parle pas au voisin dans la rue à cause de l'accident : la négation porte sur le dernier complément (complément circonstanciel de cause).

Dans le cas des compléments circonstanciels de verbe, la négation porte bien sur le complément circonstanciel de verbe quand il n'y a pas d'autres compléments : cela est dû à sa place dans la phrase ; situé obligatoirement après le verbe, il entre donc dans le champ de la négation totale, ce que montre la manipulation par extraction :

- Alice travaille à Paris. → Alice ne travaille pas à Paris.
- manipulation par extraction : **Ce n'est pas à Paris qu'**Alice travaille.

## Apports théoriques

*Grammaire méthodique du français*, 7<sup>e</sup> édition, 2018, Riegel, Pellat, Rioul :

« Faute de critères formels [...] du mode de liaison circonstanciel, la grammaire traditionnelle ne peut valablement distinguer entre compléments du verbe et compléments de la phrase.

« Aussi bien, chaque fois qu'un constituant de la phrase joue l'un des rôles sémantiques qui constituent le catalogue de circonstances où s'effectue un procès-verbal (lieu, temps, instrument...), ce constituant se trouve-t-il *ipso facto* étiqueté complètement circonstanciel. Du coup, on s'interdit de distinguer entre **le complément d'objet**

<sup>3</sup> *Grammaire méthodique du français*, 7<sup>e</sup> édition, 2018, Riegel, Pellat, Rioul, PUF, p. 261.

<sup>4</sup> Même ouvrage, p. 699.

**indirect** du verbe aller dans “Cet enfant va **à l'école**”, **l'ajout régi par le verbe** dans “Cet enfant travaille bien **à l'école**” et **le complément circonstanciel périphérique** dans “**À l'école**, cet enfant travaille bien” sous prétexte que le constituant “à l'école” joue le rôle sémantique de lieu dans les trois phrases. »

On retrouve la même distinction au sujet des compléments circonstanciels à fonction COI, compléments circonstanciels de verbe et complément circonstanciels de phrase que ce qui a été montré dans la manipulation par leur déplacement.